

**École Régionale des Beaux-Arts - Développement du fonds spécifique  
de la bibliothèque - Encaissement et réaffectation d'une subvention  
du Centre National du Livre**

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :** Le Centre National du Livre (CNL) accorde des aides sous forme de subventions dans le cadre du développement des collections des bibliothèques sur un ou plusieurs thèmes. La participation du CNL ne peut excéder 50 % du montant total du projet proposé.

Dans ce cadre, une liste d'acquisitions pour la bibliothèque de l'école sur le thème «Art contemporain : mouvements et nouvelles tendances dans les arts plastiques, graphiques et audiovisuels», d'un montant total de 2 039 €, a été soumise pour examen au CNL. La subvention attendue est donc d'environ 1 000 €.

L'aide peut être sollicitée sur le même thème pendant trois années consécutives.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser l'encaissement des subventions du Centre National du Livre, dès réception de la décision attributive, par décision modificative au budget de l'exercice courant en recettes à l'imputation 74.23.74718. 49000 et sa réaffectation en dépenses à l'imputation 011.23.6065. 49000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 21 mai 2007.*